



## COMMISSION REGIONALE du STATUT des EDUCATEURS

Réunion du 09 Octobre 2017

PRESENTS : Madame PANSANEL - Messieurs ALPHON LAYRE – DAVID – NOEL.

EXCUSES : Madame KUBIAK – Monsieur CEDOLIN.



### APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.



### SOMMAIRE

#### ➤ SECTION LE STATUT

##### NON DESIGNATION

⇒ R2

##### PRESENCE BANC DE TOUCHE

⇒ R1

⇒ R2

##### FORMATION CONTINUE B.M.F. – B.E. – B.E.F.

⇒ Le Lundi 9 Octobre 2017 à MONTPELLIER

#### ➤ SECTION LE PERMIS DE CONDUIRE UNE EQUIPE DE JEUNES

##### REUNIONS D'INFORMATIONS DU PCEF

⇒ Le 25 Septembre 2017 à Montpellier

⇒ Le 03 Octobre 2017 à Leucate

##### NON DESIGNATION

⇒ U19 R2

⇒ U17 R2



## ➤ SECTION LE STATUT

### NON DESIGNATION

Vu les textes en vigueur, article 13 du Statut des Educateurs,  
Après examen des dossiers,

La Commission Régionale constate que le Club ci-dessous est en infraction avec l'article 13 du Statut relatif à la non désignation de l'éducateur malgré le délai supplémentaire accordé.

De ce fait, **la Commission DECIDE** de pénaliser le Club à compter du 1<sup>er</sup> match et jusqu'à la régularisation, d'une amende pour chaque match disputé en situation irrégulière.

⇒ R2

#### ➤ PERPIGNAN FC BAS VERNET

*1<sup>er</sup> match (20/08/2017 Coupe de France) – 2<sup>ème</sup> match (27/08/2017 Coupe de France) – 3<sup>ème</sup> match (03/09/2017 Championnat) – 4<sup>ème</sup> Match (17/09/2017 Championnat) – 5<sup>ème</sup> match (01/10/2017 Championnat).*

Soit un total de 425 euros, sanction ferme, aucun éducateur n'ayant été désigné par le Club à ce jour.

➤ **Les Clubs de ST ESTEVE FC – UCHAUD GC – et CE PALAVAS (R1)** ont formulé une demande de licence concernant leurs entraîneurs (licences en attente de pièces),

**La Commission RAPPELLE** que les contrats doivent être validés et leur notifie ce jour par lettre recommandée avec accusé de réception.



### PRESENCE BANC DE TOUCHE

⇒ R1 & R2

Vu les textes en vigueur article 14 du Statut des Educateurs,

Après vérification des feuilles de matches,

**La Commission Régionale constate** très peu d'absence au niveau de la R1 et de la R2 (tous matches Championnat + Coupe de France) et rappelle systématiquement par courrier l'obligation de présence sur le banc de touche aux clubs.

**Elle RAPPELLE** également que toute absence doit être justifiée auprès du service technique.



### FORMATION CONTINUE B.M.F. – B.E.1 – B.E.F.

Conformément à l'article 6 du Statut des Educateurs,

Une journée de Formation continue B.M.F. – B.E.1 – B.E.F. a eu lieu le Lundi 09 Octobre 2017 de 09h à 16h.

**9 (8H-1F) Stagiaires** ont assisté à la Formation :

- ✓ **Monsieur BOTHOREL Antoine** – 18/03/1981
- ✓ **Madame DAVEZAC Emma** – 10/09/1980
- ✓ **Monsieur FAGES Didier** – 30/05/1972
- ✓ **Monsieur GHARBI Alain** – 28/06/1963
- ✓ **Monsieur KOUADJA Diakra** – 02/02/1976
- ✓ **Monsieur MARTINEZ Mickael** – 26/03/1983
- ✓ **Monsieur MOHAD Fethi** – 17/12/1975
- ✓ **Monsieur REZZOUGUI Hilal** – 24/09/1964
- ✓ **Monsieur FOUFYANE Abdmjid** – 14/05/1978

Et 2 (H) Stagiaires se sont mis à jour vis-à-vis du Statut des Educateurs en assistant à ces Formations :

- ✓ **Monsieur BELTRAN Laurent** – 07/08/1980
- ✓ **Monsieur CARLETTA Sofyan** – 10/06/1983



## ➤ SECTION DU PERMIS DE CONDUIRE UNE EQUIPE DE JEUNES

### REUNION du 25 Septembre 2017

Une réunion d'information sur le Permis de Conduire une Equipe de Jeunes « Ligue » a eu lieu le Mardi 25 Septembre 2017 au siège social de la Ligue d'Occitanie à MONTPELLIER.

Au programme :

- Réglementation du Permis de Conduire,
- L'évolution des Compétitions Jeunes et Séniors,
- Le Label « Jeunes »,
- Le Parcours de Performance Fédéral.

Intervenants : **Messieurs Frédéric ALCARAZ et Yvan DAVID**

92 Educateurs (H) ont assisté à la réunion.



### REUNION du 03 Octobre 2017

Une réunion d'information sur le Permis de Conduire une Equipe de Jeunes « Ligue » a eu lieu le Mardi 03 Octobre 2017 au siège du Club de LEUCATE.

Au programme :

- Réglementation du Permis de Conduire,
- L'évolution des Compétitions Jeunes et Séniors,
- Le Label « Jeunes »,
- Le Parcours de Performance Fédéral.

Intervenant : **Monsieur Cédric ROQUE**

35 Educateurs et 1 Educatrice ont assisté à la réunion.



### NON DESIGNATION du PERMIS de CONDUIRE une EQUIPE de JEUNES

⇒ U19 R2 :

**La Commission CONSTATE que le Club ATLAS PAILLADE est en infraction avec le règlement du Permis de Conduire une Equipe de Jeunes pour son équipe U19 R2 Poule B.**

*Conformément au Règlement « L'éducateur titulaire du Permis de Conduire une Equipe de Jeunes doit être désigné par son Club avant le début de la Compétition, un délai de 30 jours à compter du 1<sup>er</sup> match peut être accordé aux Clubs pour régulariser leur situation. Les Clubs peuvent désigner plusieurs éducateurs (2 au maximum) pour la même équipe.*

***Passé ce délai et jusqu'à régularisation de leur situation, les Clubs sont pénalisés de plein droit pour chaque match disputé en situation irrégulière ».***

⇒ U19 R2 :

**La Commission CONSTATE que le Club ATLAS PAILLADE est en infraction avec le règlement du Permis de Conduire une Equipe de Jeunes pour son équipe U19 R2 Poule B.**

*Conformément au Règlement « L'éducateur titulaire du Permis de Conduire une Equipe de Jeunes doit être désigné par son Club avant le début de la Compétition, un délai de 30 jours à compter du 1<sup>er</sup> match peut être accordé aux Clubs pour régulariser leur situation. Les Clubs peuvent désigner plusieurs éducateurs (2 au maximum) pour la même équipe.*

***Passé ce délai et jusqu'à régularisation de leur situation, les Clubs sont pénalisés de plein droit pour chaque match disputé en situation irrégulière ».***

Par conséquent, **la Commission DECIDE** de transmettre le dossier à la Commission Régionale des Règlements et Contentieux concernant l'équipe U19 R2 et l'équipe U17 R2.

Le Président délégué,  
**Henri NOEL**